



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 22 février 2013

Intervention de Anne Mesliand

Rapport n° 8 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale

Monsieur le Président,
Mes cher-e-s collègues,

Le rapport n°8 appelle de notre part les remarques suivantes :

Il ne peut être question de récuser la volonté d'assurer la sécurisation et la continuité des parcours professionnels, d'anticiper les mutations et transitions économiques qui affectent l'emploi, notamment industriel, dans notre région. Mais peut-on ignorer le contexte dans lequel aujourd'hui se décident les évolutions de l'emploi ?

Evolutions technologiques, nouvelles nécessités écologiques, mutations au plan international, certes ... Mais aussi - mais surtout ? - l'exigence du capitalisme financier de profits toujours plus élevés qui le conduit à casser des industries rentables, à supprimer des emplois utiles, à refuser d'investir dans des secteurs décisifs ... Il n'est pas nécessaire que je développe : ce que le rapport indique par exemple de la situation du pourtour de l'étang de Berre et ce que nous savons de la réalité économique et de l'affrontement social dans ce territoire en constitue un exemple parmi d'autres.

Dans ce contexte, la gestion prévisionnelle des emplois peut devenir ... la prévision des suppressions d'emplois, et les dispositifs censés protéger les salariés de « rupture de continuité professionnelle » servir le patronat en quête de « compétitivité » au moindre coût social. Seule une volonté politique déterminée à s'opposer à la logique du profit maximum pour les actionnaires, volonté s'exerçant à tous les niveaux de la puissance publique, peut éviter que les meilleures intentions de nos politiques publiques ne se retournent contre elles-mêmes ! À titre d'exemple, je vous renvoie à un article du Monde du 16 janvier qui décrit « Comment Renault utilise la GPEC pour éviter le plan social » (je cite).

Deuxième inquiétude, plus précise : la notion de compétence constitue, depuis maintenant plusieurs années, le cheval de Troie du MEDEF pour s'attaquer aux qualifications. Les qualifications constituent pour les salariés un ensemble de garanties, collectives, concernant le travail, son contenu, ses conditions d'exercice, sa rémunération ... La reconnaissance des qualifications et l'ensemble des conventions collectives est un acquis décisif du mouvement

syndical. Leur substituer des « compétences » non définies en termes de professionnalité et de droits – même si, bien sûr, les compétences, ça existe ! – c’est courir le risque de la régression sociale au nom de l’emploi ! Car c’est bien dans cette cisaille là que l’on voudrait nous mettre : de l’emploi contre des acquis sociaux ...

Aujourd’hui, la férocité non pas tant de « la crise » que de l’affrontement social, de la volonté patronale et des marchés financiers d’imposer leur logique, dont on souhaite qu’elle ne devienne pas la loi, impose que nos dispositifs affichent la plus grande clarté et la plus grande cohérence dans la poursuite d’objectifs transformateurs.

Seul le prononcé fait foi.